



Droit aux allocations retroactif

Par **lou**, le **02/07/2011** à **15:56**

Bonjour, rnrrnje suis réfugié politique, apres des années de litiges avec la CAF, j'ai reçu des allocations de soutiens familiales retroactif et je suis surprise car je n'ai pas eu le versement retroactif du Revenu Minim d'Insertion ou allocation ATA prés de l'assedic. Je voudrai savoir quelle sont de recours possible et connaitre le noumero de l'article de loi coseurant ces allocations. Etant femme seul avec un enfant en charge, j'en est vraiment besoin.rnrnMerci de me repondre.

Par **mimi493**, le **02/07/2011** à **16:02**

Les 3 prestations dont vous parlez n'ont pas la même nature, donc ça dépend du contexte de votre litige

Par **lou**, le **02/07/2011** à **16:18**

Je voudrais enfait savoir le RMI fait il la partie des allocation famillales?La retroactivité applicable pour les allocation famillales prés de la CAF, est-elle applicable de meme maniere pour le RMI.

Par **mimi493**, le **02/07/2011** à **16:41**

Les allocations familiales sont une seule prestation qu'on reçoit à partir de 2 enfants.
Si vous voulez parler des prestations familiales, non, le RMI/RSA n'en est pas une, c'est une prestation sociale où la CAF est l'agent payeur (c'est une prestation départementale)

Par **amajuris**, le **03/07/2011 à 11:06**

bjr, rnà mon avis il n'y a pas d'effet rétroactif de versement du RMI/RSA.
en tout état de cause, ces revenus sont payés par le conseil général.
il convient donc que vous demandiez au Président du conseil général de votre département.
ncdt

Par **mimi493**, le **03/07/2011 à 12:04**

[citation]à mon avis il n'y a pas d'effet rétroactif de versement du RMI/RSA. [/citation] ça dépend du contexte. Le RMI/RSA est du à partir du jour de la demande donc a bien un effet rétroactif (par exemple, s'il est demandé le 1er juillet et accepté uniquement le 20 août, l'allocataire touchera juillet et août en même temps)

Par **amajuris**, le **03/07/2011 à 20:59**

dans ma réponse je sous-entendais pas d'effet rétroactif avant la date de demande.